

Évaluation en vue de l'obtention du label Tourisme & Handicap



L'établissement

Désignation	VISITE (DOCID:th321208)
Adresse	75003 Paris Ile-de-France
Responsable de l'établissement	***
Filière	Visite
Relai local	

L'évaluation

Nom(s) de(s) évaluateur(s)	***
Type d'évaluation	Adhésion
Date de l'évaluation	
Commentaire sur l'évaluation	



Compte-rendu de l'évaluation

Rapport de visite

Points forts

Points d'amélioration



EVALUATION COMPLETE

CHAPITRE 1 - SIGNALISATION & CHEMINEMENTS & ECLAIRAGE

Stationnement privé de l'établissement

1 - CRITERE OBLIGATOIRE . Existence de place de stationnement repérable et située au plus près de l'accueil, matérialisée au sol et signalée

Oui Non Non concerné

Si stationnement public cocher Non concerné. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE

2 - CRITERE OBLIGATOIRE . Place de stationnement suffisamment large et sans dévers important

Oui Non Non concerné

Largeur minimum de 3,30 m. Les places situées en épi ou en bataille doivent comporter une surlongueur de 1,20 m matérialisée au sol. Dévers inférieur ou égal à 2 %. Si stationnement public cocher Non concerné. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE

Stationnement public

3 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Stationnement adapté à proximité si l'établissement ne dispose pas de parking privatif

Oui Non Non concerné

Parking autre à préciser sur le site internet en indiquant la distance en mètre jusqu'à l'entrée du site. Si stationnement privé cocher Non concerné . Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

Signalétique de l'établissement

4 - CRITERE OBLIGATOIRE . Signalétique directionnelle, d'information et de localisation facilement repérable sur l'ensemble des supports

Oui Non

Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE

5 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Signalétique homogène sur tout le site

Oui Non

Attention à ce que le même pictogramme soit présent sur l'ensemble de la signalétique directionnelle et la signalétique de localisation Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2

6 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Signalétique texte/image Informations concises, faciles à lire et à comprendre

Oui Non

Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2

7 - CRITERE OBLIGATOIRE . Signalétique avec des caractères lisibles

Oui Non

Caractères dont la hauteur est fonction de la distance de lecture, taille des caractères supérieure à 1,5cm. Utiliser une police de type bâton, sans sérif et de caractères type «Arial», «Helvetica» etc...par exemple. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE

8 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Signalétique de couleurs contrastées par rapport au support et à son environnement

Oui Non

Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2

Cheminements extérieurs et intérieurs de l'établissement

9 - CRITERE OBLIGATOIRE . Cheminement suffisamment large

Oui Non

Largeur du cheminement de 1,20#m pouvant être ramenée sur une faible longueur à 0,90#m lorsqu'un rétrécissement ne peut être évité pour le bâti existant. Pour le bâti neuf largeur de 1,40m avec rétrécissement à 1,20m. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE



10 - CRITERE OBLIGATOIRE . Cheminement détectable par une canne blanche/au pied ou visuellement repérable

Oui Non

Cheminement du parking à l'entrée du bâtiment détectable à l'aide d'une bande de guidage au sol ou repérable par un changement de couleurs menant à un guichet ou une réception situé à plus de 5 m de l'entrée accessible et de biais. Cheminements intérieurs concernés également. Handicap(s) : VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE

11 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Sol non glissant

Oui Non

Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

12 - CRITERE OBLIGATOIRE . Sol lisse, cheminement de plain-pied, non meuble, sans obstacle

Oui Non

Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE

13 - CRITERE OBLIGATOIRE . Tolérance de pente respectée

Oui Non Non concerné

En cas de dénivellation ne pouvant être évitée, tolérance si : le pourcentage de pente est inférieure ou égale à 5% maximum. Si présence d'un palier de repos (tous les 10 m si pente supérieure à 4 %) d'une longueur minimale de 1,40#m en haut et en bas de chaque section en pente. Si la pente est supérieure à 5%#alors tolérance de pente jusqu'à 10%# pour une longueur maximale de 0,50#m. Ou tolérance de pente jusqu'à 8%# pour une longueur maximale de 2#m. A l'intérieur des bâtiments existants, le pourcentage de pente doit être inférieur ou égal à 6 %. Les valeurs des pentes tolérées exceptionnellement sont de 10 % sur une longueur maximale de 2m et de 12 % sur une longueur maximale de 0,50 m. Lorsqu'un dévers est nécessaire, il doit être inférieur ou égal à 2 %. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE

14 - CRITERE OBLIGATOIRE . Rupture de niveau maîtrisée

Oui Non Non concerné

Exigence d'un garde-corps préhensible (ou main courante) en présence de toute rupture de niveau (ponctuelle) de plus 0,40 m sur l'ensemble du cheminement. Exigence d'un chasse-roue en l'absence de garde-corps, sur toute pente et quelle que soit la hauteur de la rupture de niveau, dès lors qu'il existe un espace horizontal de plus de 2 cm entre le bord de la pente et le garde-corps.MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIREMENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE

15 - CRITERE OBLIGATOIRE . Cheminement bien délimité, visible et contrasté

Oui Non

Délimitation via un changement de texture et des couleurs différenciées. Handicap(s) : VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE

16 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Cheminement sans ressaut

Oui Non Non concerné

Un petit ressaut (inférieur ou égal à 2cm de hauteur comportant un bord arrondi ou être munis de chanfreins) au commencement du plan incliné sur la partie haute mériterait d'être signalé par un contraste de couleurs et d'être neutralisé par le bon positionnement du dispositif de protection.La hauteur maximale peut être portée à 4 cm si le ressaut comporte sur toute sa hauteur une pente ne dépassant pas 33 %. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

17 - CRITERE OBLIGATOIRE . Taille de la grille d'évacuation

Oui Non Non concerné

Taille maximale des fentes des grilles de 2cm. Eviter les paillasons alvéolés. Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE

18 - CRITERE OBLIGATOIRE . Obstacles à hauteur de visage signalés et neutralisés

Oui Non Non concerné

Obstacles devant être signalés et neutralisés comme les obstacles situés à moins de 2,20 m du sol, les obstacles latéraux en saillie à partir de 0,15 m ou encore les volumes vides sous les escaliers. Handicap(s) : VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE

19 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Zones de repos régulières ou proches des dispositifs multimédias avec sièges

Oui Non

Hauteur d'assis des sièges comprise entre 0,45 m et 0,50 m ou appuis ischiatiques (assis/debout de 0,70m) facilement repérables Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

Eclairage

20 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Eclairage par minuterie et/ou par détection de présence

Oui Non Non concerné

Un temps minimal pour effectuer le trajet doit être programmé. Tolérance si présence d'une diminution progressive de l'éclairage. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

21 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Qualité de l'éclairage artificiel ou naturel au sein des circulations intérieures et extérieures

Oui Non Non concerné

L'ensemble du cheminement est traité sans créer de gêne visuelle et éviter tout éblouissement.MENTAL - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE1MENTAL - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE1



Escaliers extérieurs et intérieurs (et marches isolées)

22 - CRITERE OBLIGATOIRE . Escaliers hélicoïdaux avec des marches régulières (girons et contre marches)

Oui Non Non concerné

Giron des marches des escaliers hélicoïdaux avec un appui complet du pied du côté le plus large (profondeur minimale d'un giron de 0,28 m mesurée à 0,50 m du mur extérieur). Si pas d'escaliers cocher Non concerné. Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE

23 - CRITERE OBLIGATOIRE . Présence d'une main courante à l'intérieur et/ou à l'extérieur à partir de 3 marches, continue, facilement préhensible et de couleur contrastée

Oui Non Non concerné

Main courante débutant avant la première marche et finissant au-delà de la dernière marche en respectant la distance d'au moins un giron avant et un giron après. La hauteur de la main courante est comprise entre 0,80 m et 1,00 m. Si pas d'escaliers cocher Non concerné. Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE

24 - CRITERE OBLIGATOIRE . Première et dernière contremarche de couleur contrastée

Oui Non Non concerné

Si pas d'escaliers cocher Non concerné. Handicap(s) : VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE

25 - CRITERE OBLIGATOIRE . Nez de marche contrasté

Oui Non Non concerné

Sur au moins 3 cm en horizontal et non glissants. Si pas d'escaliers cocher Non concerné. Handicap(s) : VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE

26 - CRITERE OBLIGATOIRE . Escaliers et marches isolées signalés par une bande d'éveil à la vigilance présente à chaque pallier

Oui Non Non concerné

Contrastée et en relief positif, placée à 0,50 m en amont du nez de la marche dans le sens de la descente. Cette distance peut être réduite à un giron de la marche de l'escalier. Si pas d'escaliers cocher Non concerné. Handicap(s) : VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE

Accès et portes

27 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Espace de manœuvre de porte

Oui Non Non concerné

Espace prévu devant la porte de minimum 1,70 m de long si la porte est poussée et de 2,20 m si elle est tirée. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

28 - CRITERE OBLIGATOIRE . Passage utile des portes

Oui Non

Minimum de 0,77 m pour un bâtiment ancien et 0,83m pour un bâtiment neuf (depuis 2007). Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE

29 - CRITERE OBLIGATOIRE . Portes vitrées avec éléments de repérage intérieurs et extérieurs

Oui Non Non concerné

Situés à 1,10 m et à 1,60 m et visibles de jour comme de nuit, de l'intérieur comme de l'extérieur. Une porte est considérée vitrée quand vitre sup/égal à 75%. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE

30 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Ouverture des portes

Oui Non

Ouverture à 90° avec une zone d'usage (0,80 m x 1,30 m) et poignées facilement préhensibles. Si porte automatique, vérifier la durée d'ouverture acceptable. Poignée située à une hauteur minimum de 0,40m d'un angle rentrant pour un bâtiment neuf. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2

31 - CRITERE OBLIGATOIRE . Existence d'une porte à battants, coulissante ou automatique, dûment signalée sans oublier un SAS éventuel

Oui Non Non concerné

Les portes d'entrée à tambour ou à tourniquet sont à proscrire. Elles ne peuvent être acceptées dans les bâtiments anciens (avant 2007) que si elles sont doublées par une porte à battants, coulissante ou automatique, dûment signalée. Attention à l'ouverture des portes dans un SAS : besoin d'une distance d'un fauteuil entre les deux portes. Non concerné possible si pas de sas. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE

32 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Système d'ouverture des portes facile par clés ou par cartes avec repères

Oui Non

Ouverture par code non admis. Les systèmes d'ouverture admis sont : les clés (avec repères de type code couleur ou pictogramme ou images), les cartes avec un repère (flèche, angle coupé, trou, ...) marquant le sens de l'introduction de la carte dans le capteur. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2



CHAPITRE 2 - ACCUEIL, SERVICES & INFORMATION DU PUBLIC

Dispositifs d'appel (digicodes, boutons d'appels...)

33 - CRITERE OBLIGATOIRE . Dispositifs d'appel à la bonne hauteur et libres de tout obstacle, repérables, simples d'utilisation et facilement compréhensibles

Oui Non Non concerné

Comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol. Boutons identifiables tactilement par un marquage en braille ou par un contraste de matériaux. Boutons identifiables visuellement par un contraste de couleur et/ou en gros caractères. Le digicode émet un signal sonore à chaque action. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE

Personnel d'accueil, sensibilisation handicaps

34 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Réfèrent accessibilité parmi le personnel ayant reçu une formation spécifique sur le champ du handicap et de la réglementation

Oui Non

Fournir l'attestation de formation justifiant la compétence du référent. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2

35 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Collaborateurs sensibilisés notamment en charge de l'accueil, de la surveillance, de la maintenance aux spécificités des besoins des personnes en situation de handicap

Oui Non

Fournir l'attestation de sensibilisation sur l'honneur. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2

36 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Formation pour toute personne en charge de la médiation

Oui Non

Fournir l'attestation de formation ou attestation sur l'honneur Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2

37 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Port d'un badge obligatoire indiquant sa compétence pour le collaborateur pratiquant la langue des signes française

Oui Non Non concerné

Non concerné si pas de personnel pratiquant la LSF. Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2

38 - CRITERE OBLIGATOIRE . Accueil obligatoire des chiens d'accompagnement sans surcoût

Oui Non

Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE

Zone d'accueil

39 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Guichet d'accueil facilement repérable et proche de l'entrée

Oui Non

Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

40 - CRITERE OBLIGATOIRE . Guichet d'accueil accessible, abaissé et pas encombré

Oui Non

H supérieure = 0,8 m / H inférieure = 0,7 m / P = 0,3 m / Larg = 0,6 m. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE

41 - CRITERE OBLIGATOIRE . Système d'aide à l'audition : transmission son et amplification (boucle à induction magnétique, système à infra-rouge ou haute fréquence, ...)

Oui Non

En fonctionnement permanent avec la formation des collaborateurs pour un bon usage avec le logo (oreille barrée avec le T est en bonne place et visible). Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE OBLIGATOIRE

42 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Guichet d'accueil bien éclairé

Oui Non

Handicap(s) : AUDITIF - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : AUDITIF - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2



Information

43 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Affichage du logo de la marque avec les pictogrammes obtenus

Oui Non Non concerné

A l'entrée et sur tous les supports de communication. Uniquement valable pour les renouvellements et les évolutions. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

44 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Affichage des informations générales et des outils à dispositions sur le lieu et sur le site internet

Oui Non

Informations générales, accès, parkings, parcours adaptés, modalités de réservation, horaires conseillés, outils mis à disposition, outils de médiation, activités adaptées, coin boutique, les moyens de paiement en cas de vente de prestations, etc. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2

45 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Accueil téléphonique

Oui Non Non concerné

Informations générales, accès, parkings, parcours adaptés, modalités de réservation, horaires conseillés, outils mis à disposition, outils de médiation, activités adaptées, politiques tarifaires... Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

46 - CRITERE CONFORT D'USAGE . A l'accueil, plan fixe ou mobile (dépliant)

Oui Non

Indication du ou des parcours adaptés avec les services (toilettes), indiquant également tout élément pouvant altérer la visite Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

47 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Affichage à l'accueil des outils disponibles

Oui Non

Mention de l'existence d'audioguides, maquettes, bornes, loupes, sièges, cannes, fauteuils. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

48 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Quota de fauteuils mis à disposition

Oui Non

1 fauteuil pour établissement de 5ème catégorie, deux pour 4ème catégorie, 3 pour 3ème catégorie, 4 pour 2ème catégorie, 5 pour 1ère catégorie. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

Dispositifs de paiement et de réservation

49 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Cheminement du dispositif de paiement extérieur (borne automatique ou caisse) accessible

Oui Non Non concerné

Cheminement d'une largeur minimale de 0,90 m respectant l'espace d'usage nécessaire. Lorsqu'il n'existe qu'une seule caisse de paiement, celle-ci doit être accessible aux personnes handicapées. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

50 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Dimension du dispositif de paiement extérieur (borne automatique ou caisse)

Oui Non Non concerné

Zone de paiement d'une hauteur maximale de 0,80 m et vide en partie inférieure de l'espace de paiement d'au moins 0,30 m de profondeur, 0,60 m de largeur et 0,70m d'hauteur basse. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

51 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Dispositif de paiement extérieur (borne automatique) équipé d'une boucle magnétique

Oui Non Non concerné

Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

52 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Etablissement doté de son propre système de réservation en ligne

Oui Non Non concerné

Non concerné si pas de système de réservation sur le site internet. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2

53 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Possibilité d'effectuer la réservation par mail et/ou SMS

Oui Non

Numéro de téléphone et adresse mail trouvable sur le site internet. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1



Ascenseurs et appareils élévateurs

54 - CRITERE OBLIGATOIRE . Dimensions minimales des cabines

Oui Non Non concerné

La cabine doit avoir une dimension minimale de 1,10m x 1,30m. Non concerné possible si pas d'ascenseurs et/ ou appareils élévateurs Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE

55 - CRITERE OBLIGATOIRE . Boutons tactilement et visuellement identifiables

Oui Non Non concerné

Tactilement : marquage en braille ou par un contraste de matériaux en relief positif / visuellement : contraste de couleur et/ou en gros caractères. Non concerné possible si pas d'ascenseurs et/ ou appareils élévateurs Handicap(s) : VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE

56 - CRITERE OBLIGATOIRE . Annonce sonore de l'étage

Oui Non Non concerné

Si pas d'ascenseurs cocher Non concerné. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MENTAL - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE

57 - CRITERE OBLIGATOIRE . Système de voyant lumineux indiquant la prise en compte de l'appel et annonce visuelle de l'étage

Oui Non Non concerné

Non concerné possible si pas d'ascenseurs et/ ou appareils élévateurs Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE OBLIGATOIRE

58 - CRITERE OBLIGATOIRE . Appareil élévateur en libre-service, avec une notice d'utilisation indiquant le poids de charge

Oui Non Non concerné

Non concerné possible si pas d'ascenseurs et/ ou appareils élévateurs Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE

CHAPITRE 3 - SANITAIRES COLLECTIFS

Généralités sanitaires

59 - CRITERE OBLIGATOIRE . Porte d'accès à un sanitaire adapté signalée par le pictogramme correspondant

Oui Non Non concerné

Logo handicap moteur. Non concerné possible sous réserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h et que des toilettes publics soit proches et indiqués. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE

60 - CRITERE OBLIGATOIRE . Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté du lavabos/lave main. Non concerné possible sous réserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h et que des toilettes publics soit proches et indiqués. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE

61 - CRITERE OBLIGATOIRE . Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée

Oui Non Non concerné

Hauteur du dispositif pour fermer la porte compris entre 0,70 m et 1,05 m. Non concerné possible sous réserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h et que des toilettes publics soit proches et indiqués. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE

62 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Patère, distributeur de savon, dispositif de sèche-mains et porte serviette

Oui Non Non concerné

Tous les éléments doivent être placés entre 0,90 m et 1,30 m du sol et de couleur contrastée. L'ensemble des éléments doit être validé, sinon non conforme. Non concerné possible sous réserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h et que des toilettes publics soit proches et indiqués. Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

63 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Robinetterie ergonomique (à levier ou à détection) dont la température de l'eau est contrôlée à la production ou par robinet thermostatique avec affichage

Oui Non Non concerné

Robinetterie facile à manœuvrer et simple d'utilisation avec indication du côté eau chaude et eau froide par un point rouge et un point bleu. Non concerné possible sous réserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h et que des toilettes publics soit proches et indiqués. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

64 - CRITERE OBLIGATOIRE . Accès au lavabo ou au lave-mains facilité avec espace d'usage

Oui Non Non concerné

Espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m. Dimension du lavabo/lave-main : Largeur 0,60 m, hauteur 0,70 m, profondeur 0,30 m, hauteur supérieure de la vasque 0,85 m max. Non concerné possible sous réserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h et que des toilettes publics soit proches et indiqués. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE



65 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Partie basse des miroirs des lavabos

Oui Non Non concerné

Située entre 0,90 m et 1,05 m. A défaut le miroir doit être incliné de telle sorte qu'il permette une vision en position assise. Non concerné possible sous réserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h et que des toilettes publics soit proches et indiqués. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

Sanitaires

66 - CRITERE OBLIGATOIRE . Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large

Oui Non Non concerné

Diametre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté du toilette. Non concerné possible sous réserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h et que des toilettes publiques soit proches et indiqués. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE

67 - CRITERE OBLIGATOIRE . Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée

Oui Non Non concerné

Hauteur du dispositif pour fermer la porte compris entre 0,70 m et 1,05 m. Non concerné possible sous réserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h et que des toilettes publiques soit proches et indiqués. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE

68 - CRITERE OBLIGATOIRE . Barre d'appui fixée horizontalement prolongée avec partie oblique

Oui Non Non concerné

Correctement placée et et dont la hauteur est comprise entre 0,70 m et 0,80 m, à une distance ne pouvant excéder 0,45 m du milieu de la cuvette. Particularité de la barre relevable du bon côté acceptée. Non concerné possible sous réserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h et que des toilettes Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE

69 - CRITERE OBLIGATOIRE . Hauteur de la cuvette (abattant inclus) et distance du mur

Oui Non Non concerné

Hauteur entre 0,45 m et 0,50 m. Les rehausseurs ne sont pas admis. Mesure entre le centre de la cuvette et le mur arrière de 0,50 m minimum. Non concerné possible sous réserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h et que des toilettes publiques soit proches et indiqués. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE

70 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Système d'ouverture et de fermeture des sanitaires simple, facile d'utilisation et contrastée

Oui Non Non concerné

Dispositif de fermeture/barre latérale. Hauteur du dispositif pour fermer la porte comprise entre 0,70 m et 1,05 m. Non concerné possible sous réserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h et que des toilettes publiques soit proches et indiqués. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR.VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR.VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2

71 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Abattants et lunettes des cuvettes des toilettes doivent être de couleur contrastée par rapport à leur environnement

Oui Non Non concerné

Non concerné possible sous réserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h et que des toilettes publiques soit proches et indiqués. Handicap(s) : VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2

72 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Distributeur de papier toilette préhensible

Oui Non Non concerné

Aucune contorsion pour utilisation du distributeur de papier. Non concerné possible sous réserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h et que des toilettes publiques soit proches et indiqués. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2

73 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Hauteur de poubelle

Oui Non Non concerné

Hauteur minimum de 0,40 m. Ouverture à pédale non acceptée. Non concerné possible sous réserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h et que des toilettes publiques soit proches et indiqués. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2

CHAPITRE 4 - ORGANISATION VISITES

MEDIATION HUMAINE

74 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Mediation permanente pour visiteurs individuels

Oui Non Non concerné

Avec contenus adaptés. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1



DOCUMENTS

75 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Si documents mis à disposition ou téléchargeables sur le site internet

Oui Non Non concerné

Rédaction en grands caractères, En version FALC ou en facile à comprendre avec grands caractères, illustrés et braille. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

76 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Si documents remis aux visiteurs

Oui Non Non concerné

Redaction en grands caractères, en version facile à lire et à comprendre, illustrés et braille. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

CHAPITRE 5 -SALLES DE SPECTACLE ET LOISIRS EDUCATIFS

SALLES

77 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Aide au placement proposée lors de l'accueil

Oui Non

Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

78 - CRITERE OBLIGATOIRE . Quota d'emplacement

Oui Non

2 places pour fauteuils roulants jusqu'à 50 places et emplacement supplémentaire par fraction de 50 en sus. Au-delà de 1000 places, le quota ne peut être inférieur à 20 places et correctement placées Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE

79 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Sieges pour accompagnants

Oui Non

Proches des emplacements réservés. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2

AIDES AU SUIVI DU SPECTACLE

80 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Information sur les aides mentionnées dans les supports de communication et à l'accueil

Oui Non

Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

81 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Transmission et amplification des sons

Oui Non

Boucle magnétique dans la salle, dans les sieges ou autour de cou. Soustraitage du spectacle sur écran ou livret mis à disposition Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2

82 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Système d'audiovision ou audiodescription

Oui Non

Présentation orale des éléments visuels avec indication du temps de dialogue sur la totalité du spectacle. Handicap(s) : VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2

CHAPITRE 6 - RESTAURATION

RESTAURANT

83 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Aide au placement proposée lors de l'accueil

Oui Non Non concerné

Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

84 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Personnel sensibilisé à l'utilité des échanges écrits et proposant une table ronde dans un endroit calme

Oui Non Non concerné

Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2



85 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Port d'un badge obligatoire indiquant sa compétence pour le collaborateur pratiquant la langue des signes française

Oui Non Non concerné

Non concerné si pas de personnel pratiquant la LSF. Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2

86 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Description orale adaptée (élocution et débit) pour le choix des plats par le personnel

Oui Non Non concerné

Lecture du menu, de la carte, des tarifs, description de la composition des plats. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : MENTAL - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2

87 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Nécessité par le personnel d'indiquer la position du plat, du verre, de la bouteille et la description du contenu de l'assiette en les associant à la position des heures d'une montre et possibilité de placer une personne déficiente visuelle dos à la fenêtre Proposition d'assistance pour le pré-découpage des plats

Oui Non Non concerné

Handicap(s) : VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2

88 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Indication sur le site internet de toute information utile aux besoins des personnes handicapées

Oui Non Non concerné

Informations sur le stationnement le plus proche, dépose minute, menus. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2

89 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Les menus doivent être rédigés en grands caractères

Oui Non Non concerné

Caractères type bâton, en corps minimum 16 - Menu sur ardoise : écriture lisible et agrandie. Handicap(s) : VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2

90 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Menus avec des noms de plats en version simplifiée

Oui Non Non concerné

Type Facile A Lire et à Comprendre, mais labellisation FALC non obligatoire. Handicap(s) : MENTAL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : MENTAL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2

91 - CRITERE OBLIGATOIRE . Le nombre d'emplacements accessibles est d'au moins 2 places pour 50 et d'un emplacement supplémentaire par tranche de 50

Oui Non Non concerné

Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE. Coef : 1

92 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Tables accessibles en intérieur comme en extérieur

Oui Non Non concerné

La hauteur libre sous les tables doit être au moins de 0,70 m, d'une profondeur minimum de 0,50 m et d'une largeur minimum de 0,80 m pour un confort d'usage des personnes en fauteuil. Hauteur supérieure du plateau : 0,80 m. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2

93 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Gestion du bruit et de la luminosité

Oui Non Non concerné

Possibilité de tables éloignées de la sonorisation dans la salle et possibilité de fermer des rideaux et les stores. Emplacement dos à la fenêtre proposé Handicap(s) : AUDITIF - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : AUDITIF - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

CAFETERIAS ET SELF SERVICES

94 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Aide prévue

Oui Non Non concerné

Aide sur 3 éléments : Porter les plateaux et accompagner les personnes handicapées à leur place. Aider à la composition du plateau. Utiliser les machines et automates. Non concerné possible si restaurant classique. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

95 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Menus simplifiés proposés avec photos ou illustrations

Oui Non Non concerné

Non concerné possible si restaurant classique. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

96 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Ustensiles (couverts, assiettes, verres) visibles et facilement atteignables ainsi que la majorité des produits proposés

Oui Non Non concerné

Disposer d'un nombre suffisant d'équipements en libre service. Non concerné possible si restaurant classique. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1



97 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Rails de selfs sans ruptures de niveau ou proposition pour compenser l'équipement

Oui Non Non concerné

Possibilité de chariot individuel. Ne concerne pas l'aide humaine, déjà évaluée précédemment. Non concerné possible si restaurant classique. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

PREVENTION

Sécurité

98 - CRITERE OBLIGATOIRE . Affichage des consignes de sécurité en gros caractères, accompagnés de symboles

Oui Non

Vérification de l'affichage des numéros d'urgence (112, 18, 15) et notamment le 114 pour le handicap auditif. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE

99 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Présence de dispositifs de protection autour des lieux dangereux (proximité de route, de points d'eau,)

Oui Non Non concerné

Barrières de plus de 1 m, haies denses de plus de 0,50 m ou clôture système permettant l'éveil de la vigilance des piétons. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : MENTAL - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

100 - CRITERE OBLIGATOIRE. Présence d'une alarme incendie perceptible fixe (flash lumineux) ou mobile (réveil vibrant, bracelet, etc) et logo handicap auditif dans les endroits où la personne se retrouve seule (sanitaires)

Oui Non

Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE OBLIGATOIRE

INFORMATIONS ACCESSIBILITE

Informations accessibilité

101 - CRITERE OBLIGATOIRE. L'établissement informe les clientèles sur son accessibilité effective en précisant notamment si son établissement a fait l'objet d'une dérogation concernant le handicap moteur (sur le site internet a minima)

Oui Non Non concerné

Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE. Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 9.

102 - CRITERE OBLIGATOIRE. Le professionnel a rempli son registre public d'accessibilité et le tient à disposition de sa clientèle

Oui Non Non concerné

Retrouvez le lien sur www.atout-france.fr/fr/tourisme-et-handicap. CRITERE OBLIGATOIRE. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 3.

103 - CRITERE OBLIGATOIRE. Le professionnel a renseigné sa fiche sur Acceslibre

Oui Non

<https://acceslibre.beta.gouv.fr/> CRITERE OBLIGATOIRE. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 3.

104 - CRITERE CONFORT D'USAGE. BONUS - Le site du prestataire est conforme aux principes du RGAA

Oui Non concerné

Critères et tests - Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (numerique.gouv.fr). CRITERE CONFORT D'USAGE. Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 3.